



Versement indemnité licenciement

Par **schrobiltgen**, le **03/03/2008** à **23:31**

J'ai été licencié il y a 3 mois d'une PME de 9 salariés suite à sa liquidation judiciaire. J'ai reçu au bout d'un mois mon solde de tout compte (derniers salaires, congés payés, indemnité compensatrice de préavis) puis au bout des trois mois une partie de mon indemnité de licenciement, toutes ces sommes ayant été versées par l'AGS.

Compte tenu que le montant total de mon indemnité dépasse le plafond pris en charge par l'AGS, il me reste à percevoir environ 20 % de la somme, que je ne toucherai jamais, d'après le liquidateur judiciaire.

En effet celui-ci m'explique que le solde de mon indemnité ne pourra m'être versé que sur la créance restante de mon ancienne entreprise, à supposer que l'argent finisse par rentrer, en me précisant que je suis classé au dernier rang des créanciers.

Il y a trois mois il m'avait au contraire expliqué que j'étais classé au premier rang des créanciers, en tant que salarié.

Qu'en est-il en fait ?

S'il est vrai que je ne suis pas créancier prioritaire, quels sont mes recours pour tenter de toucher tout ou partie de cette somme ?

Je signale que mon ex-société faisait partie et fait toujours partie en nom du moins d'un groupe qui lui est toujours bien vivant, et que par ailleurs d'après mes évaluations il y a à ce jour une créance non négligeable dans mon ancienne société.